

4 décembre 2018 à Strasbourg

## Atelier 2 : Comment je produis un document d'urbanisme conforme au GPU ?

Lieu : Amphithéâtre

Personnes présentes :

Expert invité : Jean-Marc HANCZYK (DDT 51)

Animateurs : François MATHONNET (GéoGrandEst-DREAL) et Mickaël VADIN (GéoGrandEst-Région)

Rapporteur : Xavier CHEIPPE (DREAL)

Participants :

- BEAUBOIS Franck - C.A. de Haguenau
- CHABIRAND STUDLER Lara - Communauté de Communes de Sélestat
- CLAUSS Vincent - Communauté d'Agglomération de Haguenau
- DI CRESCENZO Marc - Métropole du Grand Nancy
- FAGAN Tracy- commune d'Andolsheim
- GEHIN Catherine - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DES VOSGES
- GIBIER Thibaut - Agence SCALEN
- GROSSHANS Michel - Vie et Bien Etre
- HOERDT Ludovic - Communauté de Communes du Val d'Argent
- LAVENN MATHIEU - ADEUS
- LEFEVRE JEAN-PIERRE - DDT54
- MALAPRADE CECILE - ESPACE ET TERRITOIRES
- MICHEL Amélie - Bureau d'études l'Atelier des Territoires à Metz
- MOISY Stéphane - OTE Ingénierie
- MONIN-GUENOT Frédéric - Parc naturel régional des Ballons des Vosges
- MUCKENSTURM Jessy - syndicat mixte pour le SCOTERS
- NACIVET Vincent - Communauté de communes du Pays Rhénan
- PAILLOT Denis - Mulhouse Alsace Agglomération
- PERRIN Marie-Christine - Agence SCALEN
- PIERRE Stéphane - Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville
- PREVOST CATHERINE - Communauté de communes de la Vallée de St Amarin
- RITZENTHALER Doris - commune d'Andolsheim
- RUNDSTADLER Denis - ADUR / VDT Direction Départementale des Territoire de Meurthe et Moselle
- SCHLUSTER Sophie - Euro métropole de Strasbourg
- SCHREIBER Christine - Ville de WASSELONNE
- SCHULTZ Véronique - C.A. de Haguenau
- SCHWENCK Mathieu - Euro métropole de Strasbourg
- SPOHN Matthieu - Syndicat Mixte du Piemont des Vosges
- URBAIN Anne - Syndicat mixte du SCoT Montagne Vignoble et Ried
- WEISS Cathy - SAINT-LOUIS AGGLOMERATION
- WIRTH Marianne - Métropole du Grand Nancy

4 décembre 2018 à Strasbourg

François Mathonnet introduit cette séquence d'information et d'échanges autour des conditions pratiques et organisationnelles de production d'un document d'urbanisme dans le standard du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG). La séance comprend une présentation du modèle de données, des échanges sur les modalités pratiques de production par les acteurs impliqués dans le processus, et du valideur. Jean-Marc Hanczyk fait la présentation du standard et du valideur, tout en répondant aux questions techniques les plus pointues.

## Présentation des standards

Les standards de données CNIG répondent à des préconisations compatibles au contexte européen. Celles-ci ont été initialement reprises dans un projet de modèle de standard national – qui a été soumis pour avis, via un appel public à commentaires – jusqu'à son adaptation et sa validation par la commission "Données" du CNIG. Il s'appuie sur un modèle conceptuel de données, concrétisé par un modèle d'implémentation (codifié sous forme de divers fichiers normalisés), tant sous forme SIG des zonages, que documentaire (fichiers pdf des règlements).

La représentation graphique est harmonisée permettant d'assurer la continuité graphique. Par exemple, pour les documents d'urbanisme, les zones sont représentées en <rouge> pour les zones urbanisées, en <rose> pour les zones à urbaniser, en <vert> pour les zones "naturel", en <jaune> pour les zones "agricole".

Selon le type de document concerné (SCOT, PLU, PLUi, POS ou cartes communales), différentes versions du format CNIG sont apparues successivement ces dernières années, pour couvrir à la fois l'ensemble des documents à prendre en compte dans le GPU, et pour tenir compte de l'évolution de la réglementation. Du côté de la plateforme, il s'agit aussi de disposer d'un outil performant.

## Echanges sur le standard

L'accès aux informations dans le GPU a fait l'objet d'un certain nombre de questions qui ont notamment porté sur les informations exigibles par le standard (ex. notions temporelles intervenant en cas de modification d'un PLU), sur le recours aux gabarits (fichiers normalisés du standard), l'accès à certaines informations attributaires (difficultés à établir le distinguo entre le libellé court et long, à trouver certaines informations relatives aux protections paysagères, etc), ou encore sur la superposition de zonages et secteurs.

Un certain nombre de réponses ont été apportées en séance. Il existe également le site du CNIG et GéoInformations qui mettent à disposition des informations utiles, ainsi qu'un forum sur GéoRézo où Arnaud Gallais (expert MTES) répond régulièrement. Certaines réponses pourraient demander une évolution du standard, ou bien de l'outil du géoportail de l'urbanisme.

En premier lieu, la prise en main du standard est nécessaire et se traduit par un besoin de formations au GPU pour les collectivités sigistes, urbanistes, voire même pour des juristes, qui a été exprimé.

4 décembre 2018 à Strasbourg

Les différents millésimes existants (2013, 2014 et 2017) peuvent être versés dans le GPU. Les standards évoluent régulièrement après consultation, un besoin de disposer du calendrier des évolutions est exprimé et sera remonté au niveau national.

## **Modalités de production**

Les participants partagent sur leur méthode de production. En particulier, ceux qui travaillent en régie ont besoin d'une prise en main du standard, et donc d'une formation.

Des acteurs s'interrogent sur l'accessibilité actuelle d'un certain nombre de SUP, comme celles sur les PPRI ou les sites classés, ainsi que sur les conditions de leur opposabilité, lorsque la précision à la parcelle est en contradiction avec l'échelle nominale de consultation. Ils demandent s'il est de leur responsabilité de produire une information la plus juste possible. La réponse est qu'il est du ressort du producteur de la SUP de faire ce travail et non à la collectivité (exemple pour les PPRI : DREAL/DDT, sites classés-inscrits : DREAL – en cours de réalisation à la parcelle). En attendant que les données soient homogènes sur tout le territoire à l'échelle cadastrale, il est indiqué qu'il existe des dispositions dans le code de l'urbanisme pour créer, par exemple "un secteur additif faisant office de PPRI".

## **Valideur**

Le valideur en ligne permet de vérifier le respect du format CNIG, il exige une grande rigueur dans la mise au format des données (dénomination des fichiers, etc.). Un rapport détaillé relève les erreurs bloquantes par des vignettes en rouge (ex. s'il manque les métadonnées), ou fait état de simples avertissements avec des vignettes en jaune (ex. « champ supplémentaire, recodification d'apostrophe... »). Les réponses sont généralement rapides. La résolution d'une erreur peut en supprimer plusieurs autres qui en dépendraient.